

Téléphone 09 61 53 83 08

E-Mail : mairie-comberouger@info82.com

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2025 A 19H30

- Nombre de conseillers municipaux : 10
- Présents : 9
- Représentés : 1
- Votants : 10

Le 29 juillet deux mille vingt-cinq à 19 heures 30,

Le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire petite salle communale de Comberouger sous la présidence de M. Christian MOURIAU.

Date de la convocation : 22/07/2025

Étaient présents : F. ABRIAT, S. M.O. CHAUVET, COLLOT, FIORITO, N. LABORDERIE, C. LASSALLE, C. MOURIAU, S. NASCIMBEN, S.VIGUIE.

Représentés : E. BASTIDE a donné procuration à C.LASSALLE.

Absents excusés : -

Nathalie LABORDERIE a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-verbal de la séance du 9 juillet 2025 ;
- Délibération avenant n°1 sur les travaux piétonniers au bord de la RD3 (Avenue François Capmartin) ;
- Délibération étude devis pour la pose d'avaloirs pour captage des eaux pluviales et éviter une dégradation des chaussées.
- Délibération répartition des subventions associations ;
- Divers : local pour ACCA de Comberouger / ACCA : projet pédagogique avec l'école : planter une haie / ACCA : remboursement des frais engagés par la Mairie pour les 35 ans l'AFACCC 82.

Adoption du procès-verbal du 09/07/025

Validé à l'unanimité.

Délibération n°2025_19 : avenant n°1 sur les travaux piétonniers au bord de la RD3 (Avenue François Capmartin)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux du cheminement piétonnier le long de la RD3 nécessitent de prendre un avenant pour intégrer la démolition, le terrassement et l'évacuation de buses endommagées ainsi que la nécessité de leurs remplacements.

La société MICRO STATION SERVICE a chiffré ces travaux à 2 880,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés,

DECIDE de valider l'avenant n°1 à l'entreprise MICRO STATION SERVICE pour un montant TTC de 2 880,00 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

Délibération n°2025_20 : étude devis pour la pose d'avaloirs pour captage des eaux pluviales et éviter une dégradation des chaussées.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire poser des avaloirs pour le captage des eaux pluviales afin d'éviter une dégradation des chaussées.

Des devis ont été demandés pour la pose d'avaloirs :

Devis : Pose d'avaloirs		
	Prix HT	Prix TTC
FLORES TP	24 139,44 €	28 967,33 €
MICRO STATION SERVICE	21 000,00 €	25 200,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés sont :

- D'accord pour le moins disant (Société MICRO STATION SERVICE pour un montant TTC de 25 200,00 €) ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

Délibération n°2025_21 : répartition des subventions associations.

Monsieur le Maire, présente le détail des montants des subventions allouées aux associations pour l'année 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de répartir le montant des subventions comme suit :

Association	Montant allouée
ACCA	250,00 €
Anciens combattants	60,00 €
Association Agrée des Piégeurs de Tarn-et-Garonne	55,00 €
CAUE	50,00 €
Comité des fêtes	1 350,00 €
Pompiers	150,00 €
Assoc. Football Club Garonne Gascogne Seniors.	1 000 (450 € : projet global & 550 € : continuité projet école de foot)
Les Echos de Lomagne	150,00 €
Ail de Lomagne en fête	200,00 €
TOTAL	3 265, 00€

Divers

- Local pour ACCA de Comberouger :

Un vestiaire sera mis à la disposition pour des réunions, prises de repas.

Aucun abattage ou découpage de gibier ne sera autorisé.

Les travaux et aménagements seront à la charge des chasseurs.

- ACCA : projet pédagogique en partenariat avec l'école : planter une haie gratuitement sur une parcelle de la commune : quelle parcelle ? quelle variété de haie ? :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité est d'accord pour ce projet pédagogique sur la parcelle en bas de la station d'épuration. Variété : à voir.

- ACCA : dépenses pour les 35 ans de l'AFACCC 82 (Association Française pour l'Avenir de la Chasse aux Chiens Courants) : Mairie de Beaumont : 100 €uros (Mise à disposition d'une personne habilitée au montage et démontage barnum + transport aller et retour des 28/05 & 05/06/25-28/05/2025-05/06/2025, mise à disposition des bâtiments communaux :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de facturer à l'AFACC 82 uniquement les frais liés au montage des barnums soit : 100 € TTC

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.

Le Maire
Christian MOURIAU



La secrétaire de séance
Nathalie LABORDERIE